
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 mai 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0841

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mai 2019, en y retirant les articles 12.001 à 12.018, et 60.003 et en y ajoutant les articles 30.008 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0842

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0843

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Clifford Underwood hydraulique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 9 ensembles de vérins à colonnes mobiles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 264,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17521 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1194922007

CE19 0844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 192 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17562 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 994,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2020 et les années suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1193438006

CE19 0845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats accordés à Société en commandite Strongco, pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146)
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant de 174 440,67 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1194922009

CE19 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 391 168,67 \$, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situées au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187000007

CE19 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 534 638,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 638,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453310;

- 3- d'autoriser une dépense de 70 445,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1197231014

CE19 0848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 337 172,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement de la vanne d'altitude, le remplacement du bâtiment existant et d'autres travaux, au réservoir Duke of Kent ;
- 2- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 310,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10292 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1196341001

CE19 0849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 422,40 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198148002

CE19 0850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 884 729,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'aménagement dans les rues Saint-François-Xavier et Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 198,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439710;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 807,12 \$ taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 271 750,17 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197231041

CE19 0851

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux aux entrées d'eau de 14 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 851,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15434;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 370,27 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 685,13 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1190652003

CE19 0852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue De Castelnau Ouest, entre la rue du Mile End et la rue Clark, et le réseau aérien longeant la rue Clark, entre la rue De Castelnau Ouest et la rue Jean-Talon Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ses besoins (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);

- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisés par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 175 140 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 175 140 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1196626002

CE19 0853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Saint-Urbain, entre la rue Beaubien Ouest et l'avenue Beaumont, du réseau câblé longeant la rue Waverly, entre la rue Saint-Zotique Ouest et la rue Beaubien Ouest, et le réseau traversant le parc des Gorilles (nom usuel);
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ses besoins (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisés par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 183 015 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 183 015 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1196626003

CE19 0854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 30 364 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles et devant être complétés avant le 31 mars 2021, dans le cadre du programme PRIMEAU, volet 2;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et le greffier à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1198020003

CE19 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Cominar 1 LP, pour une période additionnelle de 5 ans et 16 jours, à compter du 16 mars 2020, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 460 547,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail ;
- 2- d'autoriser la dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, à titre de contingences et incidences pour des travaux correctifs additionnels ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1198042004

CE19 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la constitution par Lumca inc., en faveur d'Investissement Québec, d'une hypothèque mobilière sans dépossession grevant l'universalité des biens meubles, incluant les créances et stocks de Lumca inc. liés au contrat 18-16647 (CM18 0819), afin de permettre à Lumca inc. de financer une partie de ses dépenses dans le cadre du contrat entre la Ville de Montréal et Lumca inc. relativement à la fourniture de luminaires DEL et potences (contrat 18-16647) en vertu de l'article 11.02.01 dudit contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1193113002

CE19 0857

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 147 750 \$, aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2019, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 2^e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019

Dépôt 2 - 30 mars 2019

Organismes	Événements	Soutien recommandé
Volet 1 : International		
Judo Canada	Coupe Canada 2019	15 000 \$
L'association sportive I.S.M.inc.	Triathlon Esprit de Montréal	15 000 \$
La fédération de water-polo du Québec	Haba Waba	18 000 \$
Skateboard Québec	Festival Jackalope	22 000 \$
Volet 2 : National		
Club de plongeon Camo Montréal inc.	Championnats nationaux juniors élite Speedo	7 000 \$
Le Club Montréal Synchro inc.	Qualifications nationales de natation artistique 2019	7 500 \$
Danse Sport Québec inc.	Championnat canadien ouvert de danse sportive	6 000 \$
Snooker Canada Federation	The Snooker Canada Classic	5 750 \$
Parasports Québec	Championnat national féminin - Basketball en fauteuil roulant	7 000 \$
Le Club de volley-ball Celtique inc.	Challenger Celtique de Montréal	5 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	39 ^e tournoi annuel de ringuette BKRA	9 000 \$
Jeunesse aquatique de Brossard inc.	Invitation international SAMAK	5 000 \$
Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	Course St-Laurent	6 500 \$
Triathlon Elite-Developpement	Triathlon de Verdun	6 000 \$
Club les Citadins de l'UQAM	Défi Cheer UQAM	6 000 \$
Club de Course à Pied Lachine - Dorval	Demi-Marathon Lachine	7 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1195978001

CE19 0858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU en 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour l'exercice 2019;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à hauteur de 400 000 \$ pour l'exercice 2020;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1194141003

CE19 0859

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à signer la « *Declaration Cities Coalition for Digital Rights* » pour protéger et défendre les droits des citoyens et citoyennes sur Internet au niveau local et mondial;
- 2- d'autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de la Ville à signer ladite déclaration et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1195890003

CE19 0860

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les résolutions autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1197286003

CE19 0861

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer une entente de 20 ans avec Zayo Canada inc. pour l'installation et l'entretien d'équipements de télécommunication ainsi que pour l'usage des structures localisées sur l'île Notre-Dame au parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197862003

CE19 0862

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 1 967,63 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, dans le cadre des Assises 2019 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont eu lieu à Québec, du 8 au 11 mai 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1190843004

CE19 0863

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 7 388,05 \$ relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de la Ville du district de Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et Peter McQueen, conseiller de la Ville du district de Notre-Dame-de-Grâce, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et de Mme Christine Gosselin, conseillère de la Ville du district du Vieux-Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin de participer au congrès annuel et au salon professionnel ainsi qu'à la réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 30 mai au 3 juin 2019, à Québec;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1194302005

CE19 0864

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits de 301 300 \$ en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'autoriser et de financer la création de 5 postes permanents (2 postes de conseillers en aménagement, 1 poste de conseiller en aménagement – chef d'équipe, 1 poste de secrétaire d'unité administrative et 1 poste d'ingénieur) et de les pourvoir, et ce, pour l'année 2019;
- 2- d'autoriser l'ajustement de 552 700 \$ requis à la base budgétaire de 2020 et les années subséquentes, soit 517 700 \$ en budget de rémunération pour 5,0 années-personnes et 35 000 \$ en budget d'autres familles;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1190335004

CE19 0865

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 510 500 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommage intentée par Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances et Jack Victor Ltée;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantal Bruyère, les chèques suivants :
 - 508 000 \$ à l'ordre de Royal & Sun Alliance du Canada;
 - 2 500 \$ à l'ordre de Jack Victor Ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1193219005

CE19 0866

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 \$ pour les services de camionnage en vrac pour les écocentres LaSalle et Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1198260007

CE19 0867

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'imposer une suspension de cinq jours sans traitement au cadre de direction, matricule 100158551.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1190044003

CE19 0868

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Anne Charpentier à titre de directeur (trice) du Jardin botanique dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 29 mai 2019, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1196991001

CE19 0869

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition, à titre gratuit, d'un photocopieur désuet de marque Toshiba, à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1194347001

CE19 0870

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} avril au 30 avril 2019, le tout, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198078007

CE19 0871

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Les voies d'accès au mont Royal (Camillien-Houde/Remembrance) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1191079004

Levée de la séance à 11 h 07

70.001

Les résolutions CE19 0841 à CE19 0871 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville